

## **Dictionnaire généalogique réalisé avec le programme de généalogie TNG**

Par Jacques Blaquière (4602), généalogiste

Quand un généalogiste réalise un dictionnaire généalogique, il a le devoir de transcrire fidèlement les renseignements relevés dans les actes manuscrits qu'il consulte. Transcrire fidèlement ne signifie pas nécessairement devenir «puriste». Certains généalogistes diront qu'ils ont transcrit exactement ce qu'ils ont lu. Il y a des limites à ce qu'on lit. Par exemple, s'il est écrit dans le libellé de l'acte de baptême *Parrain Georges Dufour, forgeron, et Marraine Marie Lévesque, son épouse [qui a déclaré ne savoir signer, le parrain ayant signé avec nous, le père absent]*.

Tout les mots entre crochets [ ] sont superflus et inutiles dans une transcription. Ces faits changeront fort probablement au cours de la vie des personnes concernées. Il faut aussi laisser quelque chose de particulier à découvrir pour la postérité. Par contre, il faut garder en tête que le sujet principal de l'acte est l'enfant baptisé et tout le contenu de l'acte doit se rapporter à cet enfant. Donc, la marraine n'est pas son épouse mais plutôt «*épouse du parrain*». C'est ainsi que ce renseignement évident doit être transcrit malgré des constructions de phrases qui laissent souvent à désirer.

Il arrive souvent que les célébrants laissent filtrer leurs préjugés dans leur façon d'écrire les actes. D'autres prennent des raccourcis linguistiques qui peuvent porter à confusion sur la signification des mots. Au généalogiste d'extirper le vrai du faux et de résumer objectivement dans ses transcriptions le contenu utile des actes. En indiquant la source, la référence et le dépositaire pour chaque événement rapporté, les chercheurs pourront eux mêmes consulter le manuscrit original et se faire eux-mêmes leur propre opinion sur ce qu'ils découvriront.

20210205